

BAREME D'HONORAIRES

Janvier 2020

VENTE : à la charge de l'acquéreur ou du vendeur (cf : annonce)

- Jusqu'à 150 000 euros net vendeur : 7,5 % HT (9% TTC)
- De 150.001 € à 250.000 € : 6,66 % HT (8% TTC)
- De 250.001 € à 350.000 € : 5,83 % HT (7% TTC)
- De 350.001 € à 450.000 € : 5% HT (6 % TTC)
- De 450.001 € à 650.000 € : 4,58% HT (5,5% TTC)
- De 650.001 € à 1.000.000 € : 4,16% HT (5 % TTC)
- Au-dessus de 1.000.001 euros net vendeur : 4% HT (4,8 % TTC)

LOCATION VIDE/MEUBLEE - Habitation :

- Locataire : 12€ par m² TTC de surface habitable maximum + 3€ par m² TTC pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée pour le preneur.
Rédaction de bail + frais de dossier
- Propriétaire : 1 mois de loyer charges comprises
Recherche d'un locataire + Rédaction de Bail + Etat des lieux + Frais de dossier

LOCATION D'HABITATION NON SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989 :

- 12% TTC du loyer annuel hors charges pour le bailleur et le locataire.

GESTION LOCATIVE :

- Honoraires de gestion : 5% HT soit 6% TTC
- Honoraires assurance G.L.I (Garantie Loyers Impayés) : 2,30% TTC